

Ensemble nous ferons le monde



Comité national des jeunes
du Parti Québécois



**Propositions
adoptées**



Mandats à l'aile parlementaire

Café équitable

1. Que le gouvernement du Québec fasse en sorte de distribuer du café équitable à l'intérieur de la totalité de ses organismes et institutions et ce, à la grandeur du territoire québécois.

Saguenay-Lac-St-Jean

Mesures gouvernementales

2. Que les députés du Parti Québécois veillent à ce que les mesures gouvernementales soient directement liées au programme du parti.

Saguenay-Lac-St-Jean

Question linguistique

3. Que le CNJ lutte pour faire inscrire au programme et défende devant l'aile parlementaire les points suivants :
 - L'État national québécois doit offrir tous ses services dans la langue nationale du Québec : le Français. La seule exception à cette règle sont les institutions historiques de la communauté anglaise du Québec.
 - Le système scolaire public québécois doit servir d'instrument de formation des citoyens québécois et d'outil d'intégration des néo-québécois. Le parcours scolaire des étudiants du Québec doit être intégralement de langue française, tant au niveau primaire que secondaire et collégial. La seule exception à cette règle sont les institutions historiques de la communauté anglaise du Québec.
 - L'affichage commercial au Québec devra se faire uniquement en Français à l'exception de certains lieux touristiques où l'affichage pourra se faire en Français, en d'autres langues, avec une protection du Français.

*Montréal-Centre
Montréal-Ville-Marie*

Mode de scrutin

4. Que le CNJ fasse promotion au sein de toutes les instances du parti et au sein de la population des éléments suivants :
 - Instauration d'un système électoral mixte composé de l'élection d'un certain nombre de députés au suffrage uninominal à un tour pour représenter une circonscription électorale et d'un certain nombre selon le système proportionnel de listes.
 - Création d'un comité national pour étudier la mise en place d'un mécanisme d'initiative populaire permettant à la population de demander la tenue d'un référendum consultatif sur une question donnée.

Laurentides

Éducation

5. Que le gouvernement du Québec revoit le financement des cégeps en régions afin de palier à la baisse démographique connue dans celles-ci.
6. Que le gouvernement accélère la mise en œuvre de la réforme en éducation, notamment de façon à favoriser une augmentation du temps accordé à la littérature et à la culture française et québécoise ainsi qu'à notre histoire nationale.

Bas Saint-Laurent

Capitale nationale

Environnement et développement durable

7. Que le gouvernement du Québec s'assure du respect sur son territoire des objectifs environnementaux entérinés lors de la signature du traité de Kyoto, nonobstant l'immobilisme du fédéral en cette matière.
8. Que le CNJPQ exige que le gouvernement du Québec prêche par l'exemple en appliquant un programme exemplaire de recyclage à l'intérieur des institutions gouvernementales et para-gouvernementales.

*Abitibi-Témiscamingue
Exécutif national*

Montérégie

Loi sur les jeunes contrevenants

9. Que le gouvernement du Québec maintienne sa position face à la loi sur les jeunes contrevenants et qu'il mette en œuvre tous les moyens à sa disposition pour contrer l'application de cette dernière sur le territoire québécois

Abitibi-Témiscamingue

Communications gouvernementales

10. Que le gouvernement du Québec sensibilise et informe, selon une approche positive, les citoyens sur l'utilisation des taxes et impôts dans tous les services et frais assumés par l'État à l'aide relevés.

Capitale nationale

Consultations publiques dans le développement urbain

11. Que le gouvernement du Québec s'engage à changer la loi sur les consultations publiques dans le développement urbain pour obliger toutes les municipalités à effectuer des consultations publiques décisionnelles pour les nouveaux développements domiciliaires ou les changements de zonage sans juridiction municipale.

Laval

Transport aérien

12. Que le gouvernement du Québec prenne les moyens nécessaires afin de s'assurer que toutes les régions du Québec soient desservies par un transport aérien adéquat et accessible.

Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine

Carte d'électeur

13. Que le gouvernement du Québec instaure sur le champ une carte d'électeur comportant des éléments infalsifiables, une photo ainsi que les noms et date de naissance du citoyen. De plus, cette carte sera de nature obligatoire lors des scrutins québécois, elle ne servira qu'aux seules fins d'identification des citoyens québécois lors des différents scrutins québécois, c'est-à-dire les scrutins municipaux, provinciaux ainsi que les référendums.

Montréal-Ville-Marie

Parcs provinciaux

14. Que le gouvernement du Québec restaure la gratuité dans tous les parcs provinciaux.

Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine

Propagande fédérale

15. Que le gouvernement du Québec, par la voix de l'Assemblée nationale, dénonce la concentration excessive au Québec des fonds public du gouvernement du Canada afin de faire la promotion du fédéralisme canadien.

Mauricie

Sommet des Amériques

16. Que le ministre de la Sécurité publique mette sur pied une enquête publique sur les événements entourant le Sommet des Amériques.

Laurentides

18.a) Que le CNJ blâme l'utilisation massive des balles de caoutchouc et de plastique par les autorités lors du Sommet des Amériques.

Montréal-Centre

Lutte à la pauvreté

17. Que le gouvernement du Québec bonifie les montants d'aide accordés aux groupes communautaires comme les banques alimentaires qui viennent en aide aux plus démunis de notre société.

Bas Saint-Laurent

Salaire parental

18. Que le gouvernement du Québec étudie la possibilité d'accorder un salaire parental garanti afin de valoriser le rôle de parent à la maison.

Exécutif national

Photos-radars

19. Que le gouvernement du Québec renonce définitivement à appliquer le système des photos-radars sur les routes du Québec.

Laval

Atelier # 1 « Jeunes et Régions »

Éducation

20. Que le CNJ demande au gouvernement que la formule de financement générale des institutions d'enseignement post-secondaire soit révisée de façon à permettre un financement encore plus différencié en fonction des cycles d'études, des types de programmes et de clientèles, de la taille et du caractère.

Abitibi-Témiscamingue

21. Que le CNJ revendique auprès du gouvernement du Québec une plus grande accessibilité de la formation en région en ce qui a trait aux besoins de main-d'œuvre exprimés par ces régions.

Côte-Nord

22. Que le CNJ demande au gouvernement du Québec de faciliter l'accès aux prêts et bourses pour tous les jeunes.

Estrie

23. Que le CNJ demande au ministre de l'Éducation et de la Jeunesse de mettre sur place dans les régions touchées par la pauvreté, un projet pilote visant à augmenter le niveau de formation par des mesures spécifiques à ces régions.

Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine

24. Il est proposé que le Parti Québécois fasse pression sur le gouvernement du Québec pour qu'il étudie la possibilité d'intégrer ou d'accroître l'enseignement de la littérature dans le cadre des cours de français au second cycle du secondaire général.

Laurentides

25. Que le CNJ demande au gouvernement du Québec d'envisager une augmentation de l'aide financière et un remboursement d'une partie de la dette d'étude apportée aux étudiants qui à la fin de leurs études décident d'aller travailler dans l'une des régions ressources définies par le ministère des Régions pour une période définie.

Laval

26. Que le CNJ demande au gouvernement du Québec d'étudier la possibilité d'établir un centre d'études collégiales à La Tuque.

Mauricie

27. Que le CNJ demande au ministère de l'Éducation que le programme « place aux jeunes » soit inséré dans le cadre du cours « Éducation et citoyenneté ».

Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine

28. Que le CNJ demande au gouvernement du Québec d'encourager les échanges entre les étudiants des différentes régions du Québec comme cela se fait entre les différentes provinces.

Laval

29. Que le CNJ demande au gouvernement du Québec d'encourager la création de centres de recherches et de développement rattachés aux institutions post-secondaires dans les régions ressources.

Mauricie

Réseau routier Montréalais

30. Que le CNJ demande au gouvernement québécois de favoriser la mise en place et l'utilisation de stationnements incitatifs et de voies réservées pour le covoiturage et le transport en commun sur les ponts existants plutôt que d'opter pour la construction d'un nouveau pont entre la Rive-Sud et Montréal.

Montérégie

Régionalisation

31. Que le CNJ demande au gouvernement du Québec d'accentuer les efforts de régionalisation pour les activités des différents ministères et sociétés d'État.

Abitibi-Témiscamingue

32. Que le CNJ revendique auprès du gouvernement du Québec le retour des jeunes dans leur région et aussi l'arrivée de nouvelles personnes par l'amélioration et la bonification des mesures incitatives actuelles.

Bas Saint-Laurent

Infrastructures régionales

33. Que le gouvernement du Québec accorde en priorité une aide financière au développement d'infrastructures culturelles et sportives dans les régions périphériques, tout en tenant compte de la valeur des infrastructures déjà présentes.

Exécutif national

Services de santé en région

34. Que le CNJ revendique auprès du gouvernement du Québec l'accessibilité aux soins de santé spécialisés pour les populations vivant dans les régions éloignées.

Côte-Nord

35. Que le CNJ demande au ministre de la Santé et des Services sociaux de prendre tous les moyens nécessaires, y compris les moyens législatifs, afin d'assurer à l'ensemble des régions du Québec les effectifs médicaux nécessaires pour répondre à leurs besoins, en priorisant les régions dépourvues de services médicaux de base.

Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine

Implication des jeunes en politique

36. Que le CNJ revendique auprès du directeur général des élections l'élaboration d'une publicité télévisuelle expliquant la situation démographique des jeunes et donc l'importance politique que peut représenter leur implication et leurs votes.

Montérégie

37. Il est proposé que le Parti Québécois favorise et soutienne de jeunes candidats lors des prochaines élections.

Saguenay-Lac-St-Jean

Transport en commun

38. Que le CNJ exige du gouvernement du Parti Québécois de favoriser l'utilisation accrue du transport en commun en décrétant le gel des tarifs de transports en commun pour l'ensemble du Québec et en cherchant de nouvelles sources de financement provenant du public ou du privé.

Capitale nationale

39. Que le CNJ revendique auprès du gouvernement du Québec l'instauration de systèmes de transports en commun régionaux afin d'améliorer les déplacements de la population et ainsi, de favoriser les institutions scolaires et publiques des régions au profit des grands centres urbains.

Lanaudière

40. Que le CNJ recommande au gouvernement du Québec d'adopter un tarif réduit à tous les étudiants temps plein et ce, peu importe l'âge, à l'ensemble des municipalités et lignes de transport au Québec.

Lanaudière

41. Que le CNJ demande au gouvernement du Québec de favoriser les différents moyens de transport comme le covoiturage organisé et le transport régional.

Lanaudière

Emplois en région

42. Que le CNJ incite le gouvernement du Québec à encourager la promotion des possibilités d'emploi dans toutes les régions du Québec via les différentes institutions post-secondaires.

Chaudière-Appalaches

Fonction publique

43. Que le CNJ encourage le gouvernement du Québec à abolir le critère de sélection de la résidence principale dans le cadre des concours de recrutement dans la fonction publique québécoise.

*Exécutif national
Chaudière-Appalaches*

Coopératives d'habitations

44. Que le CNJ exige du gouvernement la modification de la loi sur les coopératives d'habitations afin de modifier les critères de gestion pour permettre l'établissement de coopératives jeunes.

Montréal-Centre

Machines vidéo poker

45. Que le CNJ exige de la Société des courses, jeux et loteries du Québec de responsabiliser les propriétaires de machines vidéo poker et d'amener l'interdiction de l'utilisation de celles-ci par des jeunes d'âge mineur dans les endroits comme les arénas, les centres sportifs, les arcades...

Montréal-Ville-Marie

Œuvres littéraires

46. Que le CNJ recommande au Gouvernement de redistribuer à des organismes publiques tel que les écoles et les bibliothèques toutes les œuvres littéraires francophones non-vendues et destinées à être détruites.

Laurentides

Atelier # 2 « Défis sociaux »

Travail

47. Que le CNJ refasse de la promotion de la Charte du travailleur autonome une de ses priorités.

Abitibi-Témiscamingue

48. Que le CNJ revendique auprès du gouvernement l'accès à de meilleures conditions de travail concernant les volets :

1. Insertion au travail

1.1 Consolider les initiatives de types solidarité et groupe de soutien ou retour aux études en vue de favoriser l'acquisition de connaissances fondamentales pour l'accès à l'emploi.

1.2 Créer un système national de mentorat ou de parrainage dans tous les domaines, à tous les niveaux, afin de favoriser la transmission des connaissances, mais aussi l'insertion harmonieuse et rapide au marché du travail

2. Travail atypique

2.1 Définir et reconnaître le statut de : travailleur autonome, travailleur indépendant, à contrat, qui constituent les nouvelles réalités sur le marché du travail.

2.2 Encadrer et redéfinir les contextes de soutien et d'aide offerts à ces nouveaux types de travailleurs

3. Maintien au travail

3.1 Revoir en profondeur les lois et normes actuelles du travail en vue de les arrimer aux nouvelles conditions vécues par les travailleurs.

3.2 S'assurer que le salaire minimum soit annuellement indexé à l'indice des prix à la consommation

Montérégie

49. Que le CNJ revendique auprès du ministère du Travail que le délai de protection accordé par l'article 124 de la loi sur les normes du travail contre le congédiement sans cause juste et suffisante soit réduit de 3 ans à 6 mois d'emploi continu chez le même employeur et/ou personne liée.

Abitibi-Témiscamingue

Assurance-emploi/assurance-parentale

50. Que le CNJ demande au gouvernement du Québec de rapatrier au Québec par tous les moyens les fonds nécessaires pour un régime d'assurance-emploi et d'assurance-parentale pour les redistribuer aux employés des secteurs publics et parapublics. Par la suite, le gouvernement devra faire le nécessaire pour étendre ces régimes à l'ensemble des travailleurs québécois.

Laval

Lutte à la pauvreté

51. Que le CNJ revendique auprès du gouvernement l'adoption d'une loi de lutte contre la pauvreté, loi qui disposerait :

- d'un conseil de lutte qui tentera de coordonner les ressources gouvernementales dans la lutte.
- d'un institut de recherche et statistique afin d'observer les changements sociaux découlant de la pauvreté et faire de la recherche sur elle.
- d'une formule de redistribution équitable des surplus gouvernementaux

Montréal-Centre

52. Que le CNJ demande au gouvernement du Québec de consacrer la majeure partie des 100 millions placés en réserve pour lutter contre la pauvreté :

- à la construction de logements sociaux
- à abolir la pénalité de 50\$ imposée aux assistés sociaux vivant en co-location.
- à abolir la pénalité de 100\$ en cas d'une première infraction à l'aide sociale.

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Économie sociale

53. Que le CNJ recommande au gouvernement et ses partenaires de faire la promotion et la vulgarisation de l'économie sociale et d'offrir des conditions favorables à l'émergence d'entreprises.

Montérégie

Revenu minimum garanti

54. Que le CNJ demande au gouvernement du Québec d'évaluer la possibilité d'assurer un revenu minimum universel garanti pour tous.

Estrie

Consommation équitable

55. Que le CNJ recommande au gouvernement du Québec d'étudier la possibilité d'élargir le mandat de l'Office de la protection du consommateur afin que ce dernier, dans l'objectif de favoriser une consommation équitable des Québécois, offre des informations sur les conditions dans lesquelles sont fabriquées les biens.

*Exécutif national
Chaudière-Appalaches*

Environnement et eau

56. Que le CNJ incite le gouvernement à tenir des États généraux sur l'environnement et que de ceux-ci émerge un véritable contrat social.

Bas Saint-Laurent

57. Que le CNJ se prononce contre toute forme de vente d'eau à grande échelle en provenance du Québec et qu'il presse le ministre de l'Environnement à rendre publique sa politique sur l'eau.

Capitale nationale

58. Que le CNJ amorce une réflexion sur l'avenir de l'eau au Québec et qu'il la défende auprès des autorités compétentes.

Chaudière-Appalaches

Pêcherie

59. Que le CNJ réitère son appui au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans les programmes touchant le développement des créneaux d'excellence du secteur pêche et aquaculture, soit les biotechnologies marines, la mariculture, la recherche sur les espèces marines sous-exploitées et la mise au point de produits à valeur ajoutée.

Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine

Forêts

60. Que le CNJ demande au ministère des Ressources naturelles que les compagnies forestières injectent l'argent consacré à l'aménagement, suivant un pourcentage établi en fonction de leurs droits de coupe, au gouvernement du Québec, celui-ci devenant responsable de la redistribution de ce budget vers diverses entreprises tels des PME ou des groupements jeunes.

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Décriminalisation de la prostitution

61. Que le CNJ se positionne en faveur de la légalisation de la prostitution de façon contrôlée et encadrée en maison close.

Montréal-Centre

Dénatalité

62. Que le CNJ demande au gouvernement du Québec de prendre des mesures pour contrer la dénatalité, notamment par l'augmentation des allocations familiales et l'amélioration de la fiscalité pour les familles.

Estrie

63. Que le CNJ demande au gouvernement de reconnaître comme une priorité le recouvrement d'une natalité suffisante pour assurer la stabilité de la population québécoise.

Montérégie

Profil génétique

64. Que le CNJ se prononce contre toute forme de discrimination basée sur le profil génétique et presse le gouvernement du Québec à adopter des lois visant à protéger les citoyens contre cette forme de discrimination en matière d'assurance d'emplois, de services de santé et services sociaux.

Capitale nationale

Loi sur les jeunes contrevenants

65. Que le CNJ demande au gouvernement du Québec de traduire en justice le gouvernement fédéral dans le dossier de la loi sur les jeunes contrevenants et que le cas échéant il se serve de la notion de société distincte pour se soustraire à l'application de la loi.

Laval

Taxe Tobin

66. Que le CNJ demande au gouvernement de se prononcer en faveur de la taxe Tobin et d'en faire la promotion.

Capitale nationale

Immigration

67. Que le CNJ revendique auprès du gouvernement du Québec une véritable politique d'immigration pour les régions éloignées afin d'assurer une rétention des nouveaux arrivants dans celles-ci.

Côte-Nord

Représentation des jeunes

68. Que le CNJ revendique auprès du gouvernement du Québec une réelle représentativité des jeunes dans les différentes instances décisionnelles et ce, dans le cadre du plan d'action qui émergera de la politique jeunesse.

Bas Saint-Laurent

69. Que le CNJ recommande au gouvernement de favoriser l'implication sociale, politique et communautaire auprès des jeunes, notamment en instaurant dans le curriculum des cours au secondaire le projet « stage d'un jour » aux élèves et ce, de secondaire 2, 3, 4 et 5 pour ainsi améliorer l'intégration au marché du travail et l'émancipation à la vie en société.

Lanaudière

Atelier # 3 « Souveraineté et citoyenneté »

Souveraineté

70. Que le CNJ propose au Parti Québécois de se doter d'un comité itinérant de la souveraineté, sorte de « permanence de l'indépendance », financé par le fonds de la souveraineté et interpellant toutes les instances du parti et la participation des citoyens.

Bas Saint-Laurent

71. Que le CNJ demande au Parti Québécois de tenir des consultations auprès de toutes ses instances sur la souveraineté dans le but de renouveler le projet et le discours souverainiste aux nouvelles réalités.

Estrie

72. Que le CNJ insiste auprès du gouvernement québécois afin qu'il relance l'initiative nationaliste en y investissant les fonds publics nécessaires.

Laval

73. Que le CNJ demande au gouvernement de mettre en œuvre une véritable décentralisation au profit des instances régionales déjà en place afin de préparer des régions fortes pour la souveraineté.

Saguenay-Lac-Saint-Jean

74. Que le CNJ demande au fonds pour la souveraineté de financer la mise en place d'un comité composé de membres de la coalition souverainiste ayant comme mandat de structurer une campagne d'informations visant à promouvoir la souveraineté de façon différente (avec de nouveaux porte-parole hors du milieu politique); par exemple : télé-série, documentaire, conférence, activités sociales, forum de discussion.

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Communications

75. Que le CNJ s'assure qu'une véritable coordination soit mise sur pied par le Parti afin d'assurer la visibilité du gouvernement péquiste auprès de la population lors de ses bons coups.

Bas Saint-Laurent

Actions du CNJ

76. Que le CNJ ne concentre pas uniquement son action autour des institutions scolaires mais s'attarde dès maintenant aux jeunes des circonscriptions ainsi qu'aux groupes jeunes, en vue de créer une table de partenaires.

Montérégie

Citoyenneté québécoise

77. Que le CNJ entame une réflexion afin que soient redéfinis les symboles d'identité et d'appartenance québécoises de manière à ce que la notion de « citoyenneté québécoise » soit inclusive et rassembleuse.

Abitibi-Témiscamingue

78. Que le CNJ insiste auprès du gouvernement québécois afin qu'il adopte des politiques pour promouvoir l'identité québécoise.

Estrie

79. Que le CNJ recommande au gouvernement du Québec de développer des moyens de souligner les différentes étapes de la citoyenneté québécoise.

Exécutif national

Constitution d'un Québec souverain

80. Que le CNJ réclame auprès du gouvernement qu'une commission constituante soit instituée d'ici les deux prochaines années conformément aux prescriptions de l'Assemblée nationale en vue d'élaborer une constitution du futur Québec souverain et /ou du Québec au sein du Canada.

Capitale nationale

Propositions d'urgence

81. Il est proposé que le Comité national des jeunes demande au gouvernement du Québec de ne pas octroyer des forces hydrauliques du domaine de l'État à des producteurs indépendants pour la construction de petites centrales hydroélectriques. De plus, que le gouvernement s'assure du bienfait économique pour les régions concernées et de la protection de l'environnement ainsi que des sites touristiques.

Exécutif national

82. Il est proposé que le Comité national des jeunes recommande au gouvernement du Québec d'augmenter le nombre de logements sociaux afin de faire face au manque de logis pour les personnes à faible revenu.

Estrie

83. Il est proposé que le Comité national des jeunes demande au gouvernement du Québec d'aider l'organisme « Le Bon Dieu dans la rue » afin qu'il poursuive son œuvre auprès des plus démunis, notamment par le biais d'un support significatif en ce qui a trait aux denrées non-périssables.

Marguerite-D'Youville

84. Il est proposé qu'un mandat soit donné au Conseil des représentants afin qu'il révise les règlements d'élection des membres du Conseil exécutif, en permettant à chaque région, lors de la période de questions, de poser une question aux candidats à la présidence.

Chapleau

85. Il est proposé que le Comité national des jeunes demande à la SAQ de se retirer des espaces historiques de la prison des Patriotes « Au pied du courant », datant de 1836, en vue de réaliser le Mémorial national des Patriotes et le musée pédagogique de la période coloniale anglaise (1763-1867).

Rosemont

86. Il est proposé que le Comité national des jeunes se prononce contre toute forme de clonage humain et exige du gouvernement du Québec de légiférer en ce sens.

Cellule étudiante de l'Université Laval

87. Il est proposé que le Comité national des jeunes revendique auprès du gouvernement du Québec l'adoption d'un plan d'action sur le renouvellement de la fonction publique québécoise, où se retrouveront des objectifs clairs quant à la proportion des employés âgés de moins de 35 ans.

Montréal/Ville-Marie

88. Il est proposé que le Comité national des jeunes recommande au gouvernement du Québec de prendre des mesures concrètes pour restreindre la consommation d'eau au Québec pendant les périodes de sécheresse.

Marguerite-Bourgeois